



Conseil économique et social

Distr. générale
27 juillet 2017
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Point 2 g) de l'ordre du jour provisoire

**Questions communes intéressant le Comité et la Commission
des forêts : Système d'évaluation de la gestion des forêts
(SEMAFOR)**

Trente-neuvième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Système d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR)

Note du secrétariat

Résumé

Critères et indicateurs de gestion durable des forêts sont destinés à évaluer les progrès accomplis dans la voie d'une gestion durable des forêts, bien que cette importante fonction ait été jusqu'à présent négligée. En effet, des critères et des indicateurs ont surtout été utilisés pour suivre l'évolution des forêts et de leur gestion et pour fixer un cadre destiné à servir à l'élaboration d'une politique en la matière et à la communication. Pour régler la question de l'évaluation de la gestion durable des forêts, l'Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de l'aménagement durable des forêts a élaboré une proposition relative à un nouvel outil devant permettre d'évaluer la durabilité de la gestion des forêts – le système d'évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) – qui repose sur l'ensemble paneuropéen de critères et d'indicateurs, de manière à évaluer le plus objectivement possible les progrès accomplis dans la voie d'une gestion durable des forêts dans les pays européens. L'approche proposée a été testée par 20 pays qui ont participé à l'application pilote du SEMAFOR.

Le présent document donne des informations de base sur le projet, l'outil et sa mise en œuvre entre 2013 et 2016, notamment sur l'application pilote, et invite le Comité et la Commission à examiner les progrès accomplis et décider des prochaines étapes. La description complète du processus, les méthodes et les résultats de l'application pilote du SEMAFOR sont disponibles dans le document « Geneva Timber and Forest Discussion Paper » n° 66 intitulé « Projet pilote relatif au Système d'évaluation de la gestion des forêts », disponible à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id45451>.



I. Introduction

1. La notion de « gestion durable des forêts » (sustainable forest management – SFM) a été au centre du débat sur la politique forestière depuis des années. Il s’agit d’un domaine complexe, supposant la recherche d’un équilibre entre les dimensions sociales, écologiques et économiques du développement durable, ainsi qu’entre les générations et au fil du temps. Au niveau paneuropéen, les pays se sont engagés à rendre compte de la durabilité de la gestion des forêts selon des principes et des objectifs convenus, en utilisant des données collectées conformément à l’ensemble de critères et d’indicateurs régionaux¹. Toutefois, il n’y a pas eu d’entente commune sur la façon de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la voie d’une gestion durable des forêts, compte tenu de sa complexité, du volume et de la diversité des données à recueillir, et des différentes circonstances rencontrées à l’échelon national.
2. Les critères et indicateurs de gestion durable des forêts sont destinés à évaluer les progrès accomplis dans cette voie ; toutefois, cette fonction importante n’a été appliquée que dans une mesure limitée. En effet, jusqu’à présent, les critères et indicateurs ont surtout été utilisés pour suivre l’évolution des forêts et de leur gestion, et pour fixer un cadre devant servir à l’élaboration d’une politique forestière et à la communication. Deux rapports sur l’état des forêts en Europe ont abordé la question de l’évaluation de la SFM, de même que l’Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et les évaluations des ressources forestières mondiales de la FAO dans différents contextes, mais avec un succès limité. Les limites des systèmes de notification, s’agissant de donner une idée claire de la durabilité de la gestion des forêts dans les pays et la région, ont été un frein à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles, tout comme elles ont réduit les possibilités en termes de communication d’informations claires et simples sur l’état, la signification et l’importance de la SFM.
3. Afin de remédier à ce problème, l’Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de l’aménagement durable des forêts (l’Équipe de spécialistes) a élaboré une proposition relative à un nouvel outil d’évaluation de la gestion des forêts, sur la base de l’ensemble paneuropéen de critères et d’indicateurs.
4. Cet outil a été présenté à la session conjointe du Comité des forêts et de l’industrie forestière (le Comité) et de la Commission européenne des forêts de la FAO (la Commission), intitulée « Metsa2013 », qui s’est tenue à Rovaniemi (Finlande), du 9 au 13 décembre 2013. Au cours de cette session, le Comité et la Commission ont décidé de procéder à un essai pilote de présentation de rapports sur la durabilité de la gestion des forêts au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail intégré pour 2014-2017.
5. L’application pilote du SEMAFOR a été menée sur une base volontaire en 2015-2016. Le projet a été coordonné par l’auteur de l’outil de simulation. Vingt pays, comptant pour près des deux tiers des forêts en Europe (hormis la Fédération de Russie), ont participé à l’étude pilote.
6. Les résultats préliminaires de l’application pilote ont été examinés par l’Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de l’aménagement durable des forêts en novembre 2015 à Engelberg, en Suisse. Le projet de rapport de l’application pilote a été présenté à la trente-huitième session du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l’économie et la gestion forestières en mars 2016 et publié peu après, en tenant compte des observations formulées par les délégués.
7. Les résultats complets de l’application pilote ont été publiés dans le document CEE/FAO « Geneva Timber and Forest Discussion Paper » n° 66, intitulé « Projet pilote relatif au système d’évaluation de la gestion des forêts (SEMAFOR) ».

¹ Déclaration du Sommet de Vienne sur les forêts vivantes, Quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, 28-30 avril 2003, Vienne, Autriche.

II. Principes

8. Le rôle de cet outil est de rendre compte de la durabilité de la gestion des forêts au niveau national ou infranational. Le système n'est pas conçu pour évaluer cette durabilité au niveau des entités chargées de l'administration et de la gestion des forêts. Il doit répondre à deux questions :

a) Quels sont les problèmes qui se posent en termes de durabilité dans un pays donné ?

b) Quelles réponses sont-elles apportées aujourd'hui à ces problèmes ?

9. L'objectif était de mettre au point un outil qui soit équilibré, crédible, objectif et utile pour les décideurs. Le SEMAFOR devrait permettre l'identification des sujets de préoccupation en ce qui concerne la durabilité de la gestion des forêts et rendre compte au niveau national des mesures correctives prises ou prévues à cet effet. À cet égard, l'une des fonctions les plus importantes de cet outil consiste à identifier les domaines où des seuils fixés de commun accord ont été dépassés, de telle façon que des mesures correctives, à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur forestier, puissent au besoin être prises – par exemple un renforcement d'un système de prévention et de lutte contre les incendies en réponse à l'augmentation de la superficie des forêts incendiées.

10. Le système de notification identifie également les points forts et les faiblesses de la situation du pays en ce qui concerne la gestion durable des forêts, en aidant les décideurs nationaux à recenser les sujets de préoccupation possibles et à comparer leur situation avec celle d'autres pays.

11. Les conditions sont très variables selon les circonstances nationales et locales, et il n'existe aucun niveau idéal universellement convenu de mise en œuvre de la SFM vers quoi les pays devraient tendre. Affirmer que la gestion forestière d'un pays donné est « très durable » ou « plus durable » (qu'ailleurs) n'a aucun sens. Cet outil a donc essentiellement pour but d'apprécier la durabilité des forêts, en identifiant les domaines dans lesquels les seuils en vigueur sont dépassés, s'il s'agit véritablement de questions préoccupantes, et si oui, quels remèdes peuvent être appliqués. Si l'on ne recense aucun motif de préoccupation présent ou futur, la gestion des forêts peut être considérée comme durable.

12. Le SEMAFOR couvre tous les aspects de la SFM, tels que définis dans les critères paneuropéens (la version approuvée dans la Déclaration ministérielle de la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe à Vienne en 2003, puisque des données n'ont pas encore été recueillies pour l'ensemble de données révisé). Tous les critères et indicateurs sont d'un poids équivalent et revêtent une égale importance.

III. Méthode

13. Cet outil, mis au point par un sous-groupe de l'Équipe, repose sur deux grandes étapes : i) l'utilisation des indicateurs paneuropéens pour évaluer les progrès accomplis dans la voie d'une gestion durable des forêts ; et ii) l'interaction avec des experts nationaux pour situer les données dans leur contexte. L'objectif est de combiner la mesure objective et transparente avec la compréhension de la situation nationale et du contexte dans lequel les données sont recueillies.

14. Après l'analyse initiale de l'ensemble d'indicateurs paneuropéens, il est devenu évident que la plupart des indicateurs ne pouvaient pas être directement appliqués pour l'évaluation de la SFM, car ils nécessitent le plus souvent un ensemble de variables caractérisant un domaine thématique que reflète un indicateur, alors que l'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts exige la spécification d'une variable ou paramètre unique. Par exemple, il est prescrit de rendre compte, selon l'indicateur 1.1, de la « Surface de forêts et autres terres boisées, classées par type de forêts et par disponibilité pour la production de bois et pourcentage de forêts et autres terres boisées par rapport à la surface totale du pays ». Par conséquent, aux fins du SEMAFOR, pour chacun des indicateurs paneuropéens, un ou plusieurs paramètre(s) de taille neutre, tels que pourcentages et ratios, a/ont été identifié(s) (par exemple, « Évolution annuelle moyenne en pourcentage de la

surface forestière sur la période de dix ans la plus récente » est l'un des paramètres proposés pour l'indicateur 1.1), ce qui permet de comparer plus ou moins la situation entre les pays (voir annexe II).

15. Tous les paramètres ne se prêtent pas à l'évaluation elle-même : certains d'entre eux pâtissent encore d'une faible qualité de données ou sont difficiles à utiliser pour une évaluation significative. En outre, de nombreux indicateurs ne font que décrire le contexte historique, à savoir celui découlant de la géographie, de l'écologie et de l'histoire. C'est la raison pour laquelle tous les indicateurs paneuropéens ont été revus et les paramètres s'y rapportant classés comme suit :

a) *Paramètre d'évaluation* (20 paramètres) : ce type de paramètre fournit des informations permettant d'évaluer la durabilité de la gestion des forêts dans un pays donné pour un indicateur donné à l'échelle paneuropéenne. Pour chaque paramètre d'évaluation, un seuil est fixé. Un exemple : « Ratio coupes/accroissement annuel net dans les FDPB, sur la période de dix ans la plus récente ». Ce ratio pourrait varier sous l'effet de plusieurs facteurs externes (catastrophes) ou internes (classes d'âge), et son dépassement ne signifie pas automatiquement une infraction aux critères SFM. Toutefois, si l'accroissement dépasse les coupes sur une longue période, il pourrait être un signe de menace pour la durabilité.

b) *Paramètre de contexte* (27 paramètres) : ce type de paramètre décrit la situation d'un pays au regard d'un indicateur paneuropéen donné et fournit des informations précieuses sur les forêts et les conditions de mise en œuvre de la SFM, mais il ne peut être utilisé pour évaluer la durabilité de la gestion des forêts. S'agissant par exemple de la couverture forestière, la situation d'un pays doté d'une couverture de 70 % doit-elle être considérée comme « meilleure » ou « plus durable » que celle d'un pays doté d'une couverture de 20 % ? Une réduction significative du couvert forestier dans l'un et l'autre pays serait un motif de préoccupation, mais ce qui doit servir de repère, à la base, est le fruit de l'histoire et de l'écologie et représente un point de départ pour l'évaluation de la gestion durable des forêts, et non pas un élément de celle-ci. Aucun seuil n'est censé être fixé en ce qui concerne les paramètres de contexte.

c) *Paramètre repère* (5 paramètres) : de tels paramètres ne peuvent être utilisés pour fournir une description ou une évaluation fiable de la situation en ce qui concerne la gestion durable des forêts. Ce groupe comprend des paramètres entachés par une médiocre qualité de données ou de méthode, faisant obstacle à une utilisation sérieuse des informations disponibles. Par exemple, le paramètre « déséquilibre entre les classes d'âge » signalé au niveau national donne un tableau général reflétant différentes situations locales, différentes espèces, et différentes conditions économiques et écologiques, ce qui rend l'interprétation des résultats extrêmement difficile. Aucun seuil n'est censé être fixé en ce qui concerne les paramètres repères.

16. Des seuils sont fixés uniquement dans le cas des paramètres d'évaluation. Ils sont les mêmes pour tous les pays (voir annexe II) en dépit des différences majeures pouvant distinguer ceux-ci. Ces seuils ont été proposés par le sous-groupe de l'équipe de spécialistes du SEMAFOR aux fins de l'étude pilote. Ils ont été revus par l'Équipe de spécialistes et largement diffusés avant la collecte des données. Les pays et les experts ont eu l'occasion de formuler des observations à leur sujet.

17. Les seuils aident à repérer d'éventuels motifs de préoccupation. Dans le cas où un indicateur dépasse le seuil fixé, il faut passer à l'étape suivante dans la procédure d'évaluation, à savoir un « examen avec le correspondant national », de manière à situer les données dans leur contexte et à identifier d'éventuelles circonstances particulières à l'origine d'un dépassement.

18. Lorsqu'un paramètre d'évaluation dépasse le seuil convenu, le correspondant national doit vérifier l'exactitude de l'information. Ensuite, si les données sont considérées comme crédibles et reflétant la situation réelle ou une tendance avérée, le correspondant national doit fournir des renseignements sur le contexte et les circonstances d'un dépassement. En fonction des conditions existant dans le pays ou de problèmes liés aux données, le constat pourra être fait d'une absence de menace pour la SFM. Dans le cas contraire, le correspondant national sera prié de faire rapport sur toute mesure politique ou

technique prise pour inverser ou atténuer ce processus. En fin de compte, c'est le correspondant national qui décide si le dépassement des seuils est un sujet de préoccupation ou non.

19. Sur la base des résultats, il est donc possible de déterminer, par indicateur et par pays, sur quels plans des seuils ont été dépassés en matière de SFM, si c'est un sujet de préoccupation, et quelle réponse les pays apportent au problème identifié, le cas échéant. L'accent mis sur les mesures que prennent les autorités pour remédier à ce type de situation en font un processus constructif et offre de bonnes occasions de communication avec les parties prenantes.

20. *Traitement des données manquantes* : la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts est impossible en l'absence d'informations adéquates concernant l'ensemble des paramètres pertinents. Toutefois, lors de l'évaluation de la SFM, l'indication « Absence de données » n'est pas à mettre sur le même pied que « Motif de préoccupation » : la situation pour l'indicateur donné pourrait être satisfaisante, voire excellente, mais n'avoir tout simplement pas été mesurée. Par conséquent, dans le système SEMAFOR, l'indication « Absence de données » est traitée séparément ; aucune évaluation n'est faite des paramètres dont il n'est pas rendu compte, mais l'absence de données est signalée lors de l'établissement du rapport. La seule exception est l'indicateur 4.8, « Espèces forestières menacées », où le manque d'informations est considéré comme un motif de préoccupation possible.

21. *Référence temporelle* : dans la mesure du possible, les avertissements devraient concerner une période récente, renvoyant généralement aux cinq ou aux dix dernières années (selon le type de paramètre), de sorte que les tendances puissent être identifiées et qu'à partir de là, il puisse être procédé régulièrement à une réévaluation sérieuse de la SFM. Lorsque les seuils sont dépassés, la situation devrait être évaluée au regard de la durée : a) brusque changement de direction ; b) poursuite d'une tendance de longue haleine ; c) nouveau développement, etc.

IV. Application pilote

22. L'application pilote du SEMAFOR a été menée sur une base volontaire en 2015-2016.

23. Vingt pays² (sur un total de 32 pays ayant été invités à prendre part à l'opération), comptant pour près des deux tiers du couvert forestier en Europe (exception faite de la Fédération de Russie), ont participé à l'étude pilote. Des données étaient disponibles pour environ 85 % des « paramètres d'évaluation ». Lors de la première phase du processus, il est apparu que 21 % des données fournies dépassaient les seuils convenus, contre 79 % qui ne les dépassaient pas. À l'issue d'échanges avec les correspondants nationaux, dans la majorité des cas où les seuils étaient dépassés, le constat a été fait qu'il n'y avait pas de raisons valables de croire à une absence de menaces pour la durabilité de la gestion des forêts.

24. Le rapport de l'application pilote présente les résultats détaillés, par indicateur et par pays, y compris les observations faites par les correspondants dans les cas où les seuils ont été dépassés. Dans l'ensemble, par conséquent, sur la base des seuils convenus pour l'étude pilote, et en tenant compte des indicateurs et des explications fournies, il n'existe pas d'éléments pouvant être considérés comme justifiant de sérieuses préoccupations parmi les 20 pays ayant participé à l'étude pilote. Un peu moins de 15 % des indicateurs d'évaluation ont été signalés par l'indication « Absence de données », ce qui pourrait témoigner de difficultés rencontrées dans les mesures techniques ou simplement d'une priorité basse accordée aux contrôles.

² Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Ukraine.

V. Conclusions et prochaines étapes

25. L'application pilote du SEMAFOR confirme la faisabilité de la collecte et de l'analyse des paramètres « contexte » et « évaluation » sur la base des données existantes, devant se traduire par des résultats significatifs et objectifs, grâce à l'interaction avec les correspondants nationaux. Les tableaux par pays établis pour l'application pilote du SEMAFOR ont donné des descriptions quantifiées de la durabilité de la gestion des forêts au niveau national.

26. Outre l'objectif principal du projet, l'application pilote de l'outil a fourni des informations précieuses pour les travaux futurs sur l'application des critères et indicateurs et sur l'évaluation de la gestion durable des forêts. Le rapport de l'application pilote met le doigt sur les domaines dans lesquels l'outil devrait être amélioré, notamment en ce qui concerne l'utilisation de seuils communs par opposition à des seuils nationaux, et les mesures destinées à définir des critères détaillés pour l'évaluation de la gestion durable des forêts et des seuils en la matière.

27. Le développement du SEMAFOR peut également être considéré comme une aide importante au développement et à l'amélioration des ensembles d'indicateurs, en ce sens que cela permet de tester le dispositif et de vérifier si une évaluation significative des paramètres est possible. Par exemple, il est légitime de se demander si les indicateurs liés aux paramètres « repères » – non mesurables dans la pratique – méritent d'être conservés.

28. La nécessité de méthodes et d'outils pour l'évaluation de la durabilité de la gestion des forêts a été formulée à différentes étapes des travaux relatifs à l'établissement de rapports sur les forêts au plan international. Par exemple, l'établissement de rapports sur la durabilité de la gestion des forêts est requis par l'objectif 15 de développement durable (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) au titre de la cible 15.2 (D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, rétablir les forêts dégradées et accroître sensiblement le boisement et le reboisement au niveau mondial) et de l'indicateur 15.2.1 (Progrès vers la gestion durable des forêts). La publication de l'étude sur le SEMAFOR et des orientations éventuelles que le Comité et la Commission pourraient être amenés à fournir à l'occasion de Las2017 coïncide avec les préparatifs pour les prochains cycles de rapports mondiaux et régionaux sur les forêts et la gestion durable des forêts, notamment l'Évaluation des ressources forestières 2020 (FRA 2020) et le travail commun Forest Europe/CEE/FAO d'établissement de rapports pour 2020 sur les indicateurs paneuropéens. Dans ce contexte, le SEMAFOR, et en particulier les résultats de son application pilote, constituent des apports utiles pour les travaux futurs dans ce domaine.

29. Le Comité et la Commission sont invités à :

a) **Examiner les résultats du projet, en particulier l'application pilote du SEMAFOR ;**

b) **Se prononcer sur l'évolution future de l'instrument, y compris une éventuelle recommandation de son application dans le prochain cycle de rapports paneuropéens.**

Annexe I

Remerciements

1. De nombreuses personnes ont contribué au projet SEMAFOR pendant plus de cinq ans. M. Kit Prins a dirigé les travaux depuis le début et a assuré la majeure partie du travail d'analyse et de rédaction. L'Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de l'aménagement durable des forêts, sous la direction de MM. Kari Korhonen et Stein Tomter, a examiné le concept et les projets antérieurs en détail et de façon constructive, fait le point sur les progrès accomplis et donné des orientations lors de ses réunions ordinaires.
2. Des remerciements particuliers vont aux correspondants nationaux des vingt pays participants, dont beaucoup sont également membres de l'Équipe de spécialistes. Ils ont joué un rôle essentiel, tout d'abord en fournissant des informations par le biais du processus d'établissement de rapports paneuropéens, puis en engageant un dialogue constructif sur la précision et le contexte des résultats de l'étude SEMAFOR, et sur la suite à y donner.
3. Je remercie également les Gouvernements finlandais et suisse pour leur soutien financier, sans lesquels ce travail ne serait pas possible.

Annexe II

Paramètres utilisés dans l'évaluation de la gestion durable des forêts

Critère 1 : Ressources forestières et carbone

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
1.1 Superficie forestière	Superficie forestière en pourcentage de la superficie totale des terres (couvert forestier)	Contexte
1.1 Superficie forestière	Ratio forêts/population (hectares de forêts/personne)	Contexte
1.1 Superficie forestière	Évolution annuelle moyenne ³ , en pourcentage de la surface forestière sur la période de dix ans la plus récente	Évaluation Seuil : toute évolution négative
1.1 Superficie forestière	Évolution annuelle moyenne, en pourcentage de la surface forestière disponible pour la production de bois (FDPB) sur la période de dix ans la plus récente	Évaluation Seuil : toute évolution négative
1.2 Matériel sur pied	Matériel sur pied par hectare de FDPB	Contexte
1.2 Matériel sur pied	Évolution annuelle moyenne, en pourcentage du matériel sur pied pour la FDPB sur la période de dix ans la plus récente	Évaluation Seuil : toute évolution négative
1.3 Classes d'âge et/ou répartition par diamètre	Déséquilibre entre les classes d'âge	Repère
1.4 Stock de carbone	Moyenne annuelle de variation, en pourcentage du stock total de carbone forestier sur la période de dix ans la plus récente	Repère ⁴

³ Calculée en tant que variation en pourcentage par rapport à l'ensemble de la période, divisé par le nombre d'années (c'est-à-dire aucun calcul de taux d'intérêts composés). Vaut également pour les indicateurs 1.2 et 1.4.

⁴ Les variations des stocks de carbone sont importantes, et les données en la matière sont disponibles. Toutefois, aux fins de l'évaluation, ces tendances font double emploi avec celles concernant le matériel sur pied car, dans la plupart des cas, le carbone est estimé sur la base du matériel sur pied.

Critère 2 : Santé et vitalité des forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
2.1 Dépôts de polluants atmosphériques	Pourcentage de zones d'écosystème naturel exposées à un risque d'eutrophisation	Évaluation Seuil : >80 %
2.2 État des sols	Rapport C/N, valeur médiane pour le pays	Évaluation Seuil : <1
2.3 Défoliation	Pourcentage d'arbres de l'échantillon dans les classes de défoliation 2 + 3+ 4	Repère
2.4 Dommages causés aux forêts	Pourcentage de la superficie des forêts présentant des dommages ⁵ biotiques, abiotiques et anthropiques (moyenne de dix ans) – sauf dégâts causés par les incendies	Évaluation Seuil : >5 % ⁶
2.4 Dommages causés aux forêts	Pourcentage de zone forestière endommagée par des incendies par an (moyenne de dix ans)	Évaluation Seuil : >2 %

Critère 3 : Fonctions productives des forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
3.1 Accroissement et coupes	Ratio coupes/AAN dans les FDPB sur la période de dix ans la plus récente, en pourcentage	Évaluation Seuil : >100 %
3.2 Bois rond	Valeur du bois rond commercialisé, par hectare, en 2012, en €/ha/an dans les FDPB	Évaluation Seuil : <10€/ha/an
3.3 Produits non ligneux	Valeur des biens non ligneux commercialisés, par hectare de forêts et autres terres boisées (FATB), en €/ha/an	Contexte
3.4 Services	Valeur des services commercialisés, par hectare de FATB, en €/ha/an	Contexte
3.5 Forêts faisant l'objet d'un plan de gestion	Pourcentage de FATB faisant l'objet d'un plan de gestion formel ou équivalent	Évaluation Seuil : <50 %

⁵ Zone ayant subi des dommages (les dommages dus à des causes multiples ne sont pris en compte qu'une seule fois). Il s'agit de l'état d'une zone boisée au cours d'une année donnée, et non du lieu où le dommage s'est produit dans une année donnée.

⁶ Ce niveau d'alerte ne sera utilisé qu'en cas d'amélioration sensible de la qualité des données par rapport à celle reflétée dans l'État des forêts d'Europe 2011.

Critère 4 : Diversité biologique dans les écosystèmes forestiers

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
4.1 Composition des espèces	Proportion de forêts à essences multiples dans les FATB pour la période la plus récente, en pourcentage	Évaluation Seuil : toute évolution négative
4.2 Régénération	Part de la régénération naturelle dans la régénération totale, et évolution par rapport à la période la plus récente, en pourcentage	Évaluation Seuil : toute diminution
4.3 Essences naturelles	Part des forêts non touchées par les activités humaines dans les FATB, en pourcentage	Contexte
4.3 Essences naturelles	Part des plantations dans les FATB, en pourcentage	Contexte
4.4 Essences introduites	Part des essences introduites (y compris les invasives) dans les FATB, en pourcentage	Contexte
4.4 Essences introduites	Évolution de la part des espèces envahissantes sur la période de dix ans la plus récente, en pourcentage	Évaluation Seuil : toute augmentation
4.5 Bois mort	Variation du volume de bois mort par m ³ de matériel sur pied dans les FDPB entre les deux rapports les plus récents, en m ³ /ha	Évaluation Seuil : toute diminution
4.6 Ressources génétiques	Part des terres forestières gérées pour la préservation des ressources génétiques, en pourcentage	Repère
4.7 Structure du paysage	Indice de structure du paysage : connectivité normalisée par unité de paysage et proportion moyenne de forêts naturelles principales	Repère
4.8 Espèces forestières menacées	Nombre d'espèces forestières menacées en pourcentage du nombre total d'espèces d'arbres forestiers	Évaluation Seuil : absence d'informations concernant les paramètres
4.9 Forêts protégées	Superficie des forêts/FATB bénéficiant d'une protection stricte ⁷ pour la préservation de la biodiversité forestière, en pourcentage du total du couvert forestier	Évaluation Seuil : <3 %

⁷ Classes 1.1 et 1.2 de la CMPFE seulement.

Critère 5 : Fonctions protectrices des forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
5.1 Forêts de protection – sol, eau et autres fonctions écosystémiques	Évolution de la superficie des forêts désignées comme ayant des fonctions de protection (5.1 + 5.2)	Évaluation Seuil : toute diminution
5.2 Forêts de protection – infrastructures et autres ressources naturelles gérées		

Critère 6 : Fonctions socioéconomiques des forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
6.1 Propriétés forestières	Part des forêts publiques, pour la période la plus récente, en pourcentage	Contexte
6.1 Propriétés forestières	Pourcentage de la superficie forestière privée en propriétés de moins de 10 hectares	Contexte
6.2 Contribution du secteur forestier ⁸ au PIB	Part du PIB prise par le secteur forestier (industries forestières non comprises), pour la période la plus récente, en pourcentage	Contexte
6.3 Revenu net	Montant net des recettes entrepreneuriales par hectare, pour la période la plus récente, en €/ha/an	Évaluation Seuil : <5 €/ha/an
6.4 Dépenses de services	Montant net des dépenses publiques par hectare de forêt, en moyenne des deux périodes les plus récentes, en €/ha/an	Contexte
6.5 Main-d'œuvre du secteur forestier	Main-d'œuvre du secteur forestier en pourcentage de la main-d'œuvre totale	Contexte
6.6 Sécurité et santé au travail	Nombre total d'accidents mortels et non mortels par 1 000 travailleurs, et évolution par rapport aux deux derniers rapports (centrés sur 2005 et 2010)	Évaluation Seuil : augmentation du taux d'accidents et/ou manque d'informations sur les taux d'accidents
6.7 Consommation de bois	Consommation de produits ligneux par tête d'habitant, de 2010 à 2012, en m ³ d'équivalent bois rond, sur la période de trois ans la plus récente	Contexte

⁸ Classification internationale type par industrie et Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, communément appelée NACE (CITI/NACE) Section : A – Agriculture, sylviculture et pêche ; Division 02 – Sylviculture et abattage.

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
6.8 Commerce du bois	Importations nettes de bois rond et de produits forestiers en pourcentage de la consommation apparente (en m ³ d'équivalent bois rond dans les deux cas), sur la moyenne de la période de trois ans la plus récente	Contexte
6.9 Ressources énergétiques provenant du bois	Part de l'énergie du bois dans la production énergétique nationale, en pourcentage	Contexte
6.9 Ressources énergétiques provenant du bois	Part des prélèvements directs de biomasse ligneuse, à la fois dans les forêts et hors de celles-ci, à des fins énergétiques, en pourcentage	Contexte
6.10 Accessibilité pour les loisirs	Superficie accessible pour les loisirs en pourcentage des FATB, pour l'année la plus récente	Évaluation Seuil : <85 %
6.11 Valeurs culturelles et spirituelles	Absence de paramètre significatif	n. d.

Indicateurs qualitatifs paneuropéens de gestion durable des forêts

Politique générale, institutions et instruments en rapport avec la gestion durable des forêts

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
A.1 Programme forestier national ou équivalent	Date et statut du programme forestier national ou équivalent	Contexte
A.2 Cadres institutionnels	Nombre de fonctionnaires qui formulent et administrent ⁹ la politique forestière et la réglementation en la matière, par hectare de forêt	Contexte
A.3 Cadre juridique et réglementaire	Date de la législation forestière et de la plus récente déclaration officielle de politique forestière	Contexte
A.4 Instruments financiers/ politique économique	Total des paiements et subventions officiels, en €/ha/an pour les forêts privées	Contexte

⁹ À l'exclusion du personnel employé dans la gestion des forêts publiques. Si l'organisme d'État chargé des forêts est également responsable de la politique et de l'administration, en font uniquement partie les agents affectés à ces tâches-là, et non ceux directement affectés à la gestion des forêts. Il faut aussi exclure le personnel affecté à des tâches de recherche, d'éducation et de formation, dont il est question ci-après. Dans la mesure du possible, il faudrait également prendre en compte les personnels d'autres branches qui administrent les politiques forestières, au sens large : les inspecteurs de la sécurité du travail, le personnel des ministères de l'environnement (conservation de la biodiversité), etc.

<i>Indicateur</i>	<i>Paramètre</i>	<i>Type de paramètre</i>
A.4 Instruments financiers/ politique économique	Paiements, sur les fonds publics, à l'organisme d'État chargé des forêts ¹⁰ , en €/ha/an pour les forêts publiques	Contexte
A.4 Instruments financiers/ politique économique	Dépenses publiques consacrées à la recherche, l'éducation et la formation par hectare de forêt, en €/ha/an	Contexte
A.5 Moyens d'information	Existence d'une stratégie officielle de communication et de sensibilisation	Contexte

¹⁰ Pour des raisons de disponibilité des données, la contribution de l'organisme d'État au budget public (transfert net) n'est pas prise en compte.